

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel portant nomination de trois Membres
au Tribunal d'Expropriation.
Avis municipal relatif à l'établissement d'un pétrin
électrique.

ECHOS ET NOUVELLES :

Compte rendu du Combat de Boxe organisé par l'Inter-
national Sporting Club.
Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal
Correctionnel.
Tir aux Pigeons de Monte Carlo.

LA VIE ARTISTIQUE :

La Saison d'Opéra : Don Carlos.
Concerts.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Vu Notre Arrêté en date du 9 septembre 1911,
Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Sont désignés pour faire
partie du Tribunal d'Expropriation, en vue
de la réalisation du projet d'élargissement du
boulevard des Moulins, les Propriétaires dont
les noms suivent :

MM. Bœuf Joseph;
Fontaine Henri;
Doda Jules.

ART. 2. — Monsieur le Conseiller de Gouver-
nement pour les Travaux Publics et Affaires
diverses est chargé de l'exécution du présent
Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco,
le 28 février 1912.

Le Ministre d'État,
E. FLACH.

AVIS MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de La Condamine
informe les habitants qu'une demande a été
faite par MM. Robione frères à l'effet d'être
autorisés à établir un pétrin électrique dans les
dépendances de leur boulangerie, quartier de la
Colle.

En conséquence, le dossier de cette affaire
sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à
compter d'aujourd'hui 1^{er} mars courant.

Les personnes qui pourraient avoir des récla-
mations à faire au sujet de l'établissement de
MM. Robione frères sont invitées à prendre
connaissance du dossier et à remettre au Secré-
tariat de la Mairie leurs observations et récla-
mations.

Monaco, le 1^{er} mars 1912.

Le Maire de La Condamine,
S. REYMOND.

ÉCHOS & NOUVELLES
DE LA PRINCIPAUTÉ

Jeudi dernier a eu lieu, au Stand des Canots
automobiles, un grand combat de boxe organisé
par l'International Sporting Club. Ce combat
devait mettre aux prises plusieurs boxeurs répu-
tés et, en particulier, Sullivan, champion anglais,
détenteur du titre de champion d'Europe, poids
moyens, et Carpentier, le jeune champion français.

Cette solennité sportive avait attiré à Monaco
un nombre énorme de curieux. De nombreux
sportsmen étaient venus spécialement de Londres
et de Paris et tous les hivernants de la Côte d'Azur,
de Cannes à Menton, étaient accourus pour assister
à cette rencontre mémorable.

Grâce aux dispositions très habilement prises
par la Société des Bains de Mer et à l'excellent
service d'ordre organisé aux abords par la Sûreté
Publique, les automobiles et les voitures ont pu
circuler sans difficultés et près de 5000 person-
nes trouver place dans l'immense enceinte.

Dans le ring et aux tribunes, étagées tout
autour de la piste centrale sur une hauteur de
douze mètres, on remarquait les personnalités
les plus en vue de l'aristocratie, du monde des
arts et des sports.

Dans la tribune officielle, avaient pris place
Son Exc. le Ministre, M^{me} Flach, ainsi qu'un cer-
tain nombre de fonctionnaires avec leurs familles.

A deux heures, la première rencontre met aux
prises Sategna (de Monaco) et Silcock (anglais).
Le premier est déclaré vainqueur aux points.

Un match émouvant et bien mené entre Spen-
celey (anglais) et Bernstein (français) ne semble
pas indiquer une supériorité bien marquée de l'un
des combattants sur l'autre. Spenceley est néan-
moins déclaré vainqueur.

La rencontre entre Jim Sullivan et Carpentier
devait comporter 20 reprises de 3 minutes. Avant
la fin de la seconde, le jeune champion français
avait mis bas son adversaire d'un coup à la pointe
du menton. Sa supériorité s'était affirmée dès le
début. Tandis qu'il plaçait plusieurs coups heu-
reux, Sullivan parvenait seulement à l'atteindre à
la seconde reprise d'un coup à la poitrine. C'est à
cette attaque que Carpentier riposta par le double
coup qui devait lui assurer la victoire définitive
et le titre de champion d'Europe.

On a beaucoup remarqué les rares qualités du
jeune vainqueur, la prudence de son jeu d'attente,
la précision et la vitesse de ses attaques.
Après sa victoire, il a été soulevé sur les épaules
de ses camarades et acclamé par une foule
enthousiaste.

La journée s'est terminée par un combat inté-
ressant entre deux boxeurs français, Piet et
Audouy. Celui-ci ayant atteint son adversaire d'un
coup de tête involontaire qui le renversa, Piet,
qui avait d'ailleurs dominé pendant toute la ren-
contre, fut déclaré vainqueur.

Le soir, M. Camille Blanc, président de l'Inter-
national Sporting Club, a offert un dîner à l'Hôtel

Métropole, pour réunir, autour des deux valeu-
reux champions, tous ceux qui avaient contribué
au succès de cette journée. Empêché au dernier
moment, M. Blanc s'était fait représenter par son
secrétaire, M. Lanson, qui présidait, ayant à sa
droite le jeune Carpentier. Sullivan, insuffisam-
ment remis, s'était fait aimablement excuser. Au
dessert, des toasts ont été portés au remarquable
athlète qui a fait passer en France le titre de cham-
pion d'Europe, à son savant et courageux adversaire,
aux organisateurs et entraîneurs, à M. Camille
Blanc qui a su ravir à l'Angleterre cette retentis-
sante manifestation sportive, à la Principauté
toujours si hospitalière. Ont pris successivement
la parole MM. Lanson, Coquelle, Georges Brayer,
Canu, Carpentier, Descamps et Le Boucher.

COUR D'APPEL

Dans son audience du 26 février 1912, la Cour
d'Appel a rendu l'arrêt suivant :

Appel, par R. G., employé d'hôtel, né le 10 mars
1880, à Modène (Italie), demeurant à Nice, d'un
jugement correctionnel en date du 13 février 1912,
qui l'avait condamné à trois mois de prison et aux
frais pour délit de vol. Arrêt confirmatif.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 27 février 1912, le
Tribunal Correctionnel, sur opposition, par S. J.,
gardien de voitures, né en 1844, à Zinasco (Italie),
demeurant à La Condamine, à un jugement de
défaut du 6 octobre 1911, qui le condamnait à
quinze jours de prison et 16 fr. d'amende pour ivro-
gnerie, a réduit la peine à 32 fr. d'amende.

* *

Dans ses audiences des 27 et 29 février 1912, le
Tribunal Correctionnel a prononcé les condamna-
tion suivantes :

B. H.-E., tanneur, né le 10 mai 1878, à Richen
(Suisse), sans domicile fixe, huit jours de prison,
pour mendicité en réunion et vagabondage ;

P. E., matelot, né le 14 avril 1884, à Helsingfors
(Russie), sans domicile fixe, huit jours de prison,
pour mendicité en réunion et vagabondage ;

A. P., manœuvre, né le 6 mars 1894, à Sinalunga
(Italie), demeurant à Monaco, six jours de prison,
pour grivèlerie et vagabondage ;

V. A., dit H., tailleur d'habits, né le 3 mai 1890,
à la Turbie (France), demeurant à Beausoleil, un
mois de prison, pour grivèlerie et vagabondage ;

V. L., tapissier, né le 20 juin 1889, à Monaco, y
demeurant, un mois de prison, pour grivèlerie et
vagabondage ;

C. V.-L., boulanger, né le 26 septembre 1894,
à Bagagli (Italie), demeurant au Cap d'Ail, un mois
de prison, pour rébellion ;

C. A., manœuvre, né le 23 mars 1892, à Foiano
della Chiana (Italie), demeurant au Cap d'Ail, vingt
jours de prison, pour rébellion ;

B. A., ouvrier-mineur, né le 10 septembre 1886

à Sanremo (Italie), demeurant au Cap d'Ail, quinze jours de prison, pour rébellion ;

B. L., chauffeur, né le 1^{er} avril 1871, à Gênes (Italie), sans domicile fixe, un mois de prison, pour mendicité en réunion ;

L. J.-G.-H.-F., manœuvre, né le 19 juillet 1881, à Biarritz (France), sans domicile fixe, quinze jours de prison, pour mendicité en réunion ;

B. A.-L., marchand de vins, né le 20 avril 1884, à Marseille, sans domicile ni résidence connus, un an de prison et 50 fr. d'amende (par défaut), pour excroquerie ;

C. A., fondeur, né le 26 novembre 1886, à Sütto (Hongrie), sans domicile fixe, six jours de prison et 16 fr. d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

R. V., couturière, née le 26 octobre 1875, à Lyon (France), demeurant à Beausoleil, vingt-quatre heures de prison, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

S. J., buvetier, né le 7 août 1875, à Tende (Italie), demeurant à Monte Carlo, 16 fr. d'amende, avec confiscation de la marchandise saisie, pour mise en vente de boisson falsifiée ou corrompue ;

B. J.-J., tapissier, né le 16 juillet 1881, à Brà (Italie), demeurant à Beausoleil, 16 fr. d'amende, pour vol simple ;

R. M.-R., épouse R., cuisinière, née le 2 juin 1856, à Bajardo (Italie), demeurant à La Condamine, 200 fr. d'amende, pour coups et blessures volontaires ;

R. E.-M., dite E., fille de la précédente, repasseuse, née le 1^{er} juin 1897, à Monaco, demeurant à La Condamine, 25 fr. d'amende (avec sursis), pour coups et blessure volontaires.

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Lundi 19 février, 107 tireurs ont pris part au PRIX DE LA MÉDITERRANÉE à 26 mètres 1/4. MM. Gleim et F. Galletti, tuant 14 sur 14, premiers, partagent 10.885 francs. Le Comte Pfeil et M. Nemo, tuant 13 sur 14, troisièmes, partagent 4.400 francs. — Autre poule gagnée par MM. Gemander, de Ochoa, Comte H. Haugwitz et Ginot.

Mercredi 21, le PRIX DES TERRASSES (handicap) a réuni 90 tireurs. Après le septième tour, 24 tireurs, ayant tué 7 sur 7, restent en barrage et 66 tireurs sont éliminés.

Jeudi 22, la continuation du Prix des Terrasses a donné les résultats suivants : MM. Fortunio à 20 mètres et Comte Pfeil à 27 m. 1/2, tuant 16 sur 16, partagent les deux premières places ; M. O. Galletti à 21 mètres, tuant 15 sur 16, troisième ; M. Bradley à 31 mètres, tuant 14 sur 15, quatrième.

Ensuite, le PRIX ROBERTS (handicap) a réuni 76 tireurs. MM. Bignon, Beauvain, Pitto, Maton, Svanitzky, Julian, Colonel Boswal-Preston, Capitaine Stratford, Lievin, Lakeman, Douine, Gemander et Fortunio, tuant 7 sur 7, partagent les trois premières places.

Vendredi 23, soixante-cinq tireurs ont pris part au PRIX SCHIANNINI à 27 mètres. MM. Schiannini, Nemo et H. Thonier, tuant 11 sur 11, partagent les trois premières places.

Samedi 24, soixante-dix-neuf tireurs ont pris part au PRIX DES MYRTHES (série). MM. Frederick à 26 m. 1/4, Gleim à 29 mètres et Maton à 26 m. 1/4, tuant 17 sur 17, partagent les trois premières places et les deux paniers Champagne offerts par M. Pol Roger ; M. Amigues à 24 mètres, tuant 14 sur 15, quatrième ; M. Goncette à 24 mètres, tuant 13 sur 14, cinquième.

Lundi 26, soixante-six tireurs ont pris part au PRIX CACCIARI (handicap). MM. Ginot à 25 m. 1/2, Comte Trauttmansdorff à 28 mètres et Colonel Boswal-Preston à 21 mètres, tuant 11 sur 11, partagent les trois premières places.

Mercredi 28 février, le PRIX DE MENTON (handicap) a réuni 70 tireurs. MM. Capitaine Stratford à 21 mètres, Baron de Rosée à 27 mètres, Svanitzky à 29 mètres et Bradley à 31 mètres, tuant 9 sur 9, partagent les quatre premières places. — Poule au doublé gagnée par MM. Fazer, Dernbach.

Jeudi 29, soixante tireurs ont pris part au PRIX CZERNIN (série). MM. Gemander à 29 mètres, Colonel Boswal-Preston à 24 mètres, F. Gavito à 24 mètres et

Comte H. Haugwitz à 24 mètres, tuant 6 sur 6, partagent les quatre premières places. — Autres poules gagnées par MM. Baron de Langen, Comte Trauttmansdorff, Julian, Lawton, Hodgson.

Vendredi 1^{er} mars, le PRIX TRAUTTMANSDORFF à 27 m. a réuni 60 tireurs, MM. Gleim, Comte R. de Fabbriotti, Hodgson et Macomber, tuant 7 sur 7, partagent les trois premières places. — Autre poule gagnée par MM. Comte Erdody, Bradley, Watson, Baron Schneider, Roberts, Comte de Méran.

Samedi 2, soixante-deux tireurs ont pris part au PRIX FORTUNIO (handicap). MM. Plévins à 21 mètres, Svanitzky à 30 m. 1/4 et Comte de Fabbriotti à 26 m. 1/4, tuant 11 sur 11, partagent les trois premières places.

Lundi 4, le PRIX DES [EILLETS à 27 mètres a réuni 54 tireurs. MM. Blake, A. Thonier et Beauvain, tuant 10 sur 10, partagent les trois premières places.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

VERDI. — Don Carlos.

En l'année 1901, cependant que la grande et respectable Reine Victoria se mourait à Osborne, petit coin de ses immenses Etats, Giuseppe Verdi, quasi nonagénaire, rendait, à Milan, son dernier souffle humain. L'une, du haut de son trône, assista, merveilleusement sereine et vénérée, aux événements dont l'Angleterre fut le théâtre pendant près de soixante-quatre ans ; l'autre, régna un long temps sur l'Italie artistique, rayonna par la violence inspirée de son génie ne cessant de produire jusque dans l'extrême vieillesse « si l'on peut appeler vieillesse cette auguste maturité qui se perfectionne toujours, sans s'affaiblir par aucun côté ». Des reines, respectueuses du pacte parlementaire, et vraiment dignes de la couronne, comme était l'admirable mère d'Edouard VII, se remplacent difficilement ; un homme comme Verdi ne se remplace pas, car celui-là fut une splendide exception, un de ces êtres prédestinés, synthétisant en eux les qualités d'art d'un pays et d'une race. D'autres musiciens sont venus après Verdi, différents, mais pas plus grands.

Faut-il rappeler que les débuts de Verdi furent infiniment tristes ? On nia d'abord ses dispositions pour la musique ; puis, quand, à force de volonté et de labeur, le petit paysan de Busetto eut fait revenir les gens sur leur opinion, la misère et la douleur s'abattirent sur lui, torturant son esprit et son corps, dévastant son cœur. L'homme souffrit horriblement, l'artiste sortit de l'épreuve lamentable fortement trempé pour les luttes à venir et, alors, de son âme meurtrie, s'exhalèrent ces chants qui parfument et ces sanglots qui secouent si rudement les partitions du *Trovatore*, de *Rigoletto* et de *La Traviata*. La célébrité vint à Verdi, impétueuse. On parlait peu de ses ouvrages : *Oberto Conte di San Bonifazio*, *Un giorno di Regno*, *I due Foscari*, *Alzira*, *Giovanna d'Arco*, *Attila*, *Il Corsaro*, *la Battaglia di Legnano*, *Luisa Miller*, *Stiffelio* ; on jouait partout *Ernani*, *Jerusalem (I Lombardi)*, *Nabucco (Nabuchodonosor)*, *Macbeth*, *Il Trovatore*, *Un Ballo in Maschera*, *Rigoletto*, *la Traviata*. Et, dans le monde entier, le nom de Verdi était acclamé.

Une telle gloire pouvait suffire à un compositeur. Verdi ne s'en contenta pas. Estimant que l'artiste a pour devoir de se perfectionner sans cesse et que sa vie n'est qu'une lente ascension vers un idéal toujours plus élevé, il se remit à l'étude. Et l'on assista à ce spectacle unique d'un musicien, en possession d'une renommée universelle, cherchant à agrandir son horizon d'art, et ne croyant pas se diminuer en s'évadant de la formule qui avait fait la fortune des œuvres les plus brillantes de son début. Mais si Verdi élargit sa manière, s'il la fortifia et l'enrichit de toutes les découvertes instrumentales, d'une connaissance plus approfondie des mystères de la technique et des ressources de la polyphonie moderne,

il ne fut pas traître à son pays. Ses derrières partitions, d'une forme plus nourrie et plus parfaite, où l'orchestre joue un rôle plus prépondérant, restent italiennes, rien qu'italiennes, d'inspiration, d'accent, d'expression, de pensée et de cœur.

Chez Verdi, la bonté, la générosité s'alliaient à la grandeur, la simplicité d'allure à la noblesse du caractère. Rien de mesquin dans sa longue existence belle et bienfaisante. Avec Verdi, disparut une des plus pures gloires, non seulement de l'Italie, mais de ce temps. Et c'est vraiment de ce maître, digne de tous les respects, que l'on pouvait dire ce que Shakespeare disait de Brutus en son *Jules César* : c'était là un homme !

* *

Arrivé après Rossini et Bellini, deux génies authentiques, et après Donizetti, extraordinaire improvisateur, miraculeusement doué, qui donna plus d'une fois l'illusion du génie, Verdi dut se tailler un domaine à part dans le vaste Empire de l'art musical italien. Ambitionnant d'égaliser les illustres privilégiés de l'inspiration, il se garda de toute initiation et fut autre. Nature volcanique, prompt aux éruptions sonores, Verdi, dans les commencements de sa carrière, s'abandonna à la furie de son âpre tempérament, fait de robustesse, farouchement passionné, où la force affirmait son besoin de domination. Aussi, cherchait-il plus à impressionner les esprits, à bouleverser les nerfs, qu'à toucher les cœurs. Il fut sans ménagement, surtout dans les ouvrages de sa première manière. Car si l'on en croit les gens renseignés (et Dieu sait s'il y en a ici-bas !) Verdi eut quatre manières :

Nabucco, *Ernani*, *I Lombardi*, *Due Foscari*, *Macbeth*, *Attila* appartiennent à la première ;

Rigoletto, *Il Trovatore*, à la seconde ;

La Traviata, *les Vêpres Siciliennes*, à la troisième (la manière francisée, paraît-il) ;

Don Carlos, *Simon Boccanegra*, *Aïda*, *Otello*, *Falstaff*, à la quatrième.

A parler franc, aujourd'hui, ces classifications arbitraires semblent puériles, et il nous importe peu que *le Trouvère* diffère de *la Traviata*. D'ailleurs, ces œuvres, filles d'un même père, différent-elles tant que cela l'une de l'autre ?

Le certain c'est que Verdi fut un génie mâle et impérieux, essentiellement dramatique, d'une véhémence d'expression inouïe, impressionniste à sa façon, et ne reculant pas devant la brutalité pour atteindre l'effet cherché. En outre d'une prédilection marquée pour les contrastes et l'antithèse, Verdi avait le don des morceaux d'ensemble.

Les trios de *Attila* et de *Jerusalem* ; les quatuors de *Rigoletto*, de *Un Ballo in Maschera*, de *Simon Boccanegra* ; le « miserere » du *Trovère*, la scène du tombeau de Charlemagne (*Ernani*), le final de *Don Carlos*, etc., etc., sont là pour attester que Verdi excellait dans l'écriture de ce genre de morceau. Nous ne parlons pas des masses chorales que Verdi traita toujours avec une puissante supériorité.

Musicien tout d'une pièce, bardé de fer, et, comme disait Rossini, « portant un casque », Verdi était un sincère et un sensible. Aucune délicatesse de cœur, nulle nuance de sentiment ne lui échappaient, il aimait la vie en ses multiples manifestations et les grands spectacles de la nature le ravissaient en extase. C'était un lettré. S'étant convaincu qu'un véritable musicien ne doit rien ignorer des maîtres de la littérature et de la poésie de tous les pays, il astreignit sa jeunesse studieuse à un travail de bénédictin. C'est ainsi qu'il lut, relut, médita les œuvres de Shakespeare, Dante, Goethe, Schiller, Lamartine, Victor-Hugo, etc., les anciens et les modernes, les historiens, les romanciers et les auteurs dramatiques en réputation. Cette besogne accomplie avec la volonté et la persévérance que donne le désir de savoir et de s'accroître, il se sentit en état de se mesurer avec Shakespeare, Schiller, Hugo, Dumas fils, etc., de transporter à la scène lyrique des types comme Nabuchodonosor, Attila, Macbeth ; de dresser en pied la formidable et mystique figure du maniaque sanguinaire Philippe II ; de prêter à la

Dame aux camélias, muée en *Traviata*, des accents émouvants en leur humanité douloureuse et des grâces poitrinaires s'essorant dans une agonie de passion ; de noter la tristesse et les plaintes de l'esclave Ethiopienne amoureuse et l'exquise poésie du vieux Nil roulant ses ondes harmonieuses au milieu des lotos et des roseaux jaseurs, sous un ciel incendié d'étoiles ; de dire les déchirements de cœur d'un bouffon de cour ; il se reconnut capable de rendre les rugissements félins du noir Othello et de s'esclaffer avec Falstaff...

Verdi ne haïssait ni la truculence, ni les sombres rumeurs ; tragiques il avait le goût des peintures à curieux ramages, des tableaux chargés en couleur. C'est pour cela sans doute qu'on le compara parfois à Alexandre Dumas. Il aimait la clarté. Enfin c'était un mélodiste d'une fécondité déconcertante. Personne plus que lui n'a versé sur le monde pareil torrent de ces divines mélodies ivres de lumière, de jeunesse et de bonheur, qui empruntent la chaleur de leurs accents, le charme de leurs rythmes, l'insouciance de leurs périodes et leur caractère de parfaite félicité aux féeries du soleil, à la douceur du climat italien, aux murmures de la vague mourant exténuée sur la grève, à l'arôme des fleurs, aux senteurs des bois et des prairies, à l'éclat des matins, à la sérénité des soirs, aux facilités et aux indolences de l'existence....

Sans doute, dans ses ouvrages débordant de vie énergique, d'éloquente et furieuse expression, plus dramatiques, à la vérité, que pathétiques, virils toujours, dans ses ouvrages, souvent hâtivement composés, (les premiers principalement), où nombre de pages d'une solidité d'airain vibrent et retentissent magnifiquement, tout n'est pas d'égale qualité ; le plomb vil se mêle à l'or fin. Mais quel souffle de généreuse et forte inspiration traverse l'œuvre entière ! Comme partout la sève circule en abondance, quelle puissance d'émotion s'en dégage, comme les moindres parties portent l'empreinte d'une volontaire, fière et géniale personnalité ! Verdi ne s'attardait pas aux détails minuscules ; il méprisait la mièvrerie et professait l'horreur du joli. Musicien de théâtre avant tout, il courait droit à la situation qu'il traitait avec un sens de l'effet stupéfiant et une magistrale et solide ampleur dramatique.

Le premier ouvrage de Verdi représenté à Paris, le 26 mars 1847, fut *Jérusalem*, arrangement de *I Lombardi*, joué à Milan le 11 février 1843. Encouragé par le succès, Verdi composa expressément pour la scène française *les Vêpres siciliennes* (Opéra — 13 juin 1855). Et, le 11 mars 1867, *Don Carlos* parut à l'Opéra.

Dans *les Vêpres siciliennes*, œuvre qui ne se maintint pas au répertoire, on se plut à remarquer que Verdi avait particulièrement soigné la déclamation, serré son style et refrené les écarts de son instrumentation ; mais, en somme, en dépit de plusieurs remarquables pages (l'air de Procida : « Et toi Palerme », le duo du troisième acte et le finale), *les Vêpres siciliennes* étaient d'une moins heureuse venue que *le Trouvère*, *Rigoletto*, *la Traviata*, que nous persistons, malgré tout, à considérer comme les grands chefs-d'œuvre de Verdi. Car c'est dans ces ouvrages éblouissants de jeunesse, pleins de fougue et de passion, regorgeants d'idées, abondants en trouvailles dramatiques et en mélodiques beautés, d'accent absolument personnel, que le maître lombard a le mieux mis en lumière les faces les plus éclatantes de son génie.

Dans *Don Carlos*, Verdi préluda à l'évolution qui le conduisit à écrire *Aïda*, *Othello* et *Falstaff*, et commença à rompre avec les anciens errements italiens, en modifiant discrètement la formule sans gêne qui avait fait la fortune de ses œuvres précédentes.

Est-ce la fréquentation de la scène française et le désir de s'assimiler certaines qualités de goût et de mesure, apanage de notre race, qui poussèrent Verdi à abandonner les sentiers de la facilité mélo-

dique, à dégager l'idée du fatras de fioritures et d'éléments vulgaires qui l'étouffaient, à prêter plus d'attention à la déclamation, à la diction lyrique, à la bonne accentuation du texte, à élargir son style, à compter moins sur les gros effets pour se rapprocher de la simplicité qui est la vérité en art, à accorder à l'orchestre un autre rôle que celui d'accompagnateur, en un mot, à agrandir son horizon ?

Ou bien Verdi se sentit-il emporté par le vent soufflant d'Allemagne et, à l'exemple des Israélites suivant la colonne de feu qui marchait devant eux pour leur servir de guide dans le désert, voulut-il suivre l'irrésistible impulsion donnée au drame lyrique par Richard Wagner ? Quelle que soit la raison qui le fit agir, il est indéniable que Verdi composa la partition de *Don Carlos* sous l'influence d'une préoccupation d'art autre que celle qui le guida quand il produisit *Nabucco* et *Ernani*.

Le sujet de l'opéra est emprunté en partie au *Don Carlos* de Schiller. Nous disons en partie parce que les principales péripéties historiques et politiques du drame de Schiller n'auraient pu trouver place dans un livret. Mery et du Locle, qui fournirent à Verdi le prétexte rimé sur lequel le maître broda ses arabesques sonores, n'hésitèrent pas à réduire au gré des exigences lyriques, les développements de la donnée initiale. Aussi, le *Don Carlos* à l'usage de l'opéra n'est-il qu'une sorte de raccourci sommaire du drame.

Et, malheureusement, le travail de simplification opéré par l'habileté des librettistes est loin de servir à la clarté et à l'intérêt de leur œuvre. Une lourde obscurité pèse sur le livret de *Don Carlos* et l'ennui n'est pas toujours banni des scènes chevauchant un peu à la diable les unes sur les autres.

En réalité, *Don Carlos*, qui donne son nom à la pièce, ne joue qu'un rôle secondaire. Il entre, sort, s'agite, étend les bras, soupire, pousse des notes retentissantes, tantôt dans une église, tantôt dans un parc, tantôt sur une place publique ornée de festons magnifiques, tantôt dans une prison ; mais, quoiqu'il fasse ou chante, il ne retient pas l'attention. C'est un être blafard, sans consistance, qui se démène au milieu d'événements qu'il ignore et dont il est condamné à être l'innocente victime. (Il va de soi qu'il ne s'agit ici que du *Don Carlos* de l'opéra). Le personnage central du livret est ce terrible Philippe II, colossal fanatique, autrefois marié à celle qui devait être Marie la Sanglante, vivant taciturne et effroyable dans l'Escorial, passant ses jours au milieu d'une féroce paperasserie et la nuit descendant dans la crypte funèbre où dormaient ses aïeux, inquiet, soupçonneux, malheureux et dénué d'entrailles, condamnant sans merci la moindre velléité d'hérésie, prêt à donner son propre sang pour la cause de Dieu et en arrivant à condamner à mort d'un trait de plume tout un peuple qui refusait d'adopter la religion catholique. On comprend qu'un pareil monarque ne pouvait hésiter à supprimer son propre fils dans l'intérêt du ciel et de la raison d'État. C'est ce qu'il fit, et *Don Carlos* paya de sa vie les sentiments libéraux que son père devinait en lui.

L'intrigue très en surface du livret est d'aspect assez composite et, si l'on se place au point de vue passionnel, historique et politique, n'offre pas une grande consistance dramatique. Elle montre Carlos, en amoureux transi, fiancé à Elisabeth de France et supplanté par son père qui fait d'Elisabeth la reine d'Espagne. Elle montre une princesse Eboli, éprise secrètement de Carlos et, pour se venger des dédains du jeune prince, avertissant le roi des tendres sentiment que nourrit son propre fils pour la Reine. Elle montre le marquis de Posa, favori de Philippe II, ayant une sympathie particulière pour Carlos, cherchant à servir les intérêts de l'enfant sans nuire à son crédit auprès du roi et, finalement, recevant en plein cœur une balle destinée à Carlos. Elle montre le grand inquisiteur se dressant devant le despote couronné, courbant la superbe de Philippe II, et faisant tomber à genoux une horde de

révoltés en train de tout saccager dans une prison d'État. Elle montre des malheureux entraînés au supplice et bien d'autres choses encore.

Il n'entre pas dans notre dessein de suivre la partition page par page et d'en donner une analyse complète. Nous nous en tiendrons aux quelques observations générales auxquelles nous nous sommes livrés au cours de cet article. Et quand nous aurons proclamé la splendeur de la déclamation de l'air « Je dormirai dans mon manteau royal », la magnificence de la scène entre Philippe II et le grand inquisiteur, le charme expressif de l'air de Posa, l'ampleur décorative du final de l'acte de la place publique, tel coin de duo et de ci de là des parties d'une tenue dramatique superbe, nous n'ajouterons rien de plus relativement à la musique de ce *Don Carlos* qui n'est certes pas l'opéra que nous préférons dans l'œuvre entière de Verdi, mais qui n'en contient pas moins des beautés comme on souhaiterait d'en rencontrer souvent dans les ouvrages les plus exaltés de nos jours et pour lesquels la critique surmène si volontiers ses plus excessives complaisances.

M. Chaliapine domine l'interprétation de *Don Carlos* de toute la hauteur de son extraordinaire et souveraine personnalité. Ce grand artiste, qui, un soir, incarne, soit Boris Godounow, soit Méphistophélès, soit Yvan le Terrible, et l'on sait de quelle impressionnante et supérieure façon ! et qui, le lendemain, se montre étincelant de verve tumultueuse et fantasque dans le Basile de Rossini, ce grand artiste a reconstitué la sombre et tragique figure de Philippe II avec cette profondeur d'observation, ce souci du détail juste, cet art merveilleux de composition où se reconnaît l'inspiration de l'artiste en possession du plus admirable des talents.

À côté de M. Chaliapine, MM. Titta-Ruffo et Rousselière se sont taillés un énorme succès. Ah ! que ces deux chanteurs ont donc de belles voix ! Et comme ils s'en servent pour la plus complète satisfaction du public ! MM. Bourbon et Clauzure se distinguèrent dans des rôles d'importance moindre que ceux départis à leurs illustres camarades. Mmes Lambert-Willaume (charmante et gracieuse), Mattei, Lormont (si intelligente et chantant bien), Ardy, etc., tous et toutes prirent leur légitime part des applaudissements que connaisseurs et profanes ne cessèrent de faire crépiter pendant la soirée consacrée au *Don Carlos* de Verdi.

L'orchestre se montra digne de sa réputation sous la direction énergique et sûre de M. Pomé. Les choristes n'épargnèrent ni leurs voix ni leurs peines. La mise en scène de M. Gunsbourg et les décors de M. Visconti rallièrent tous les suffrages.

Et, au baisser du rideau, de longues acclamations retentirent.

ANDRÉ CORNEAU.

CONCERTS

Le fameux violoncelliste J. Hollmann s'est fait entendre au dernier concert. Son admirable talent s'est montré digne de la réputation mondiale qu'il lui a acquise.

M. Hollmann a joué une intéressante *Suite en Mi* de Ch.-M. Widor, d'une sentimentalité sans doute un peu trop aisément accessible, mais agréable et propre à mettre en relief les diverses qualités de l'interprète.

L'*Andante* de Molique est plein de mérites. L'inspiration en est très noble. Ses qualités ont été merveilleusement mises en relief par la façon émue et pathétique dont il a été joué.

M. Hollmann, rappelé par d'enthousiastes ovations, a joué une autre œuvre dont le charme a déchaîné de nouvelles salves de bravos.

La partie d'orchestre comprenait la superbe ouverture de *Benvenuto Cellini*, une des pages les plus brillantes et les plus dramatiques de Berlioz ; la

Suite moyen âge de Glazounow, d'une grande variété d'expression et d'un coloris très pittoresque, avec son *prélude* dramatique, son *scherzo* caricatural, sa gracieuse et tendre *sérénade* et sa *marche des Croisés* où alternent, en des sonorités brillantes, un thème héroïque et un thème mystique; enfin le concert se terminait par la grandiose *Entrée des dieux au Walhalla*.

COUR D'APPEL DE MONACO

PARQUET DU PROCUREUR GÉNÉRAL

(Exécution de l'art. 515 du Code de procédure pénale.)

A la suite de l'ordonnance de mise en accusation rendue, le 3 février 1912, par la Chambre du Conseil de la Cour d'Appel, renvoyant le nommé GRILLET (JULES-ADOLPHE), âgé de 27 ans, ancien magasinier au Sporting-Garage, à Monte Carlo (Principauté de Monaco), ayant demeuré à Monte Carlo, aujourd'hui *sans domicile ni résidence connus*, devant le Tribunal criminel, sous l'accusation d'abus de confiance qualifié, et des signification et publication au *Journal de Monaco* qui en ont été faites les 6 et 7 février suivants,

M. Théodore Bimar, conseiller à la Cour d'Appel, désigné pour remplir les fonctions de Président du Tribunal criminel, a rendu, le 24 février 1912, en exécution de l'article 514 du Code de procédure pénale, une nouvelle ordonnance disant que ledit Grillet (Jules-Adolphe) ne s'étant pas constitué prisonnier dans les dix jours qui ont suivi la notification et la publication ci-dessus rappelées, sera tenu de se représenter dans un nouveau délai de dix jours, sinon qu'il sera déclaré rebelle à la loi et jugé malgré son absence.

Pour extrait conforme :

Le Procureur général,
E. ALLAIN.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de procédure pénale.)

Par exploit de Blanchy, huissier, en date du 13 février 1912, enregistré, le nommé ERSKINE (FITZ ROY), âgé de 41 ans, rentier, ayant demeuré à Eze (Alpes-Maritimes), villa "Les Caroubiers", mais actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître en personne le mardi dix-neuf mars 1912, à 9 heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous la prévention de violences et voies de fait; — délit prévu et réprimé par l'article 298 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

Pour le Procureur Général,
H. MERVEILLEUX DU VIGNAUX,
substitut.

GREFFE GÉNÉRAL

EXTRAIT

Par exploit de Charles Tobon, huissier, du deux mars courant, enregistré, la dame LOUISE-MARIE-ROSE CRESP, sans profession, demeurant à Monaco, a formé contre le sieur VICTOR-NICOLAS OLIVIÉ, son mari, employé au Casino et artificier, demeurant avec elle à Monaco, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait conforme, délivré en exécution de l'art. 820 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le 5 mars 1912.

Le Greffier en chef
RAYBAUDI.

Cabinet de M^e EDOUARD KUNEMANN,
avocat à Monaco, 32, rue Grimaldi.

Extrait de demande en séparation de biens

Par exploit du ministère de M^e Charles Tobon, huissier à Monaco, du deux mars 1912, enregistré, la dame LOUISE-MARIE-ROSE CRESP, sans profession, épouse du sieur VICTOR-NICOLAS OLIVIÉ, employé au Casino de Monte Carlo, artificier, avec qui elle demeure à Monte Carlo, villa Pierrette, descente de Larvotto, a formé contre son dit mari sa demande en séparation de biens, et M^e Kunemann, avocat, a été constitué pour la demande, sur la dite assignation.

Pour extrait conforme,
Signé : ED. KUNEMANN.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le jeudi 7 mars 1912, à 2 heures du soir, dans un magasin sis à La Condamine, boulevard Charles III, n° 27, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques du matériel et des marchandises garnissant un fonds de commerce de **marchand-tailleur** comprenant notamment un comptoir, tables, chaises, coupons de drap, etc.

Au comptant. 5 p. % en sus des enchères.

L'Huissier,
Charles BLANCHY.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première insertion).

Suivant acte sous seing privé, en date du 23 janvier 1912, enregistré,

Les époux TOSCANO CHAREES, commerçants, demeurant à Monaco, rue Grimaldi,

Ont cédé à M. REVELLI CHARLES-ALEXANDRE, demeurant également à Monaco,

Le fonds de commerce de coiffeur qu'ils faisaient valoir à La Condamine, rue Caroline, n° 6, maison Ajani.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités de former opposition sur le prix de la vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, entre les mains de l'Agence, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

Monaco, le 5 mars 1912.

PASSERON et MARCHETTI.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième insertion)

Suivant contrat reçu par M^e LE BOUCHER, notaire à Monaco, le vingt-quatre février mil neuf cent douze;

Madame CAMILLA MURATORE, blanchisseuse, veuve en premières noces de M. JACQUES ALLAVENA, et non remariée, demeurant à Monaco, commune de Monte Carlo, passage de Larvotto, n° 6, a vendu, à M^{me} PAULINE ALLAVENA, sa fille, épouse de M. JEAN-BAPTISTE ROUX, demeurant à Monte Carlo, rue Manuel-Gonzalès, villa Otto,

Le fonds de commerce de blanchisseuse que M^{me} V^{ve}

Allavena exploite à Monte Carlo, quartier des Bas-Moulins, maison Gonzalès.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} V^{ve} Allavena, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 5 mars 1912.

L. LE BOUCHER

A LOUER prochainement, à Monaco-Ville, APPARTEMENT non meublé (eau et gaz).
S'adresser au Bureau du Journal.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^o D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoux et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25887.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.